

Directeur d'accueil de mineur

DESCRIPTION DU MÉTIER :

Le Directeur/Directrice d'accueil de mineurs est responsable d'une structure d'accueil de mineurs telle qu'un centre de vacances, une colonie de vacances, un séjour linguistique, un séjour sportif ou culturel. Il/Elle est responsable de la gestion de la structure, de la mise en place des projets pédagogiques et du respect des réglementations. Il/Elle travaille en étroite collaboration avec une équipe d'animateurs et de personnels de service.

LES COMPETENCES REQUISES :

- Bonnes capacités d'organisation et de gestion
- Aptitudes à la communication et à l'encadrement
- Capacité à travailler en équipe
- Connaissance des règles et des réglementations relatives à l'accueil de mineurs
- Créativité et adaptabilité pour proposer des activités pédagogiques innovantes
- Sens de la responsabilité et de la sécurité des participants
- Maîtrise de l'anglais et/ou d'autres langues étrangères est un plus

FORMATION :

Pour exercer ce métier, il est nécessaire d'avoir un diplôme de niveau Bac+3 dans le domaine de l'animation socioculturelle, de l'éducation ou de la gestion d'entreprise. Une expérience professionnelle dans l'animation auprès de mineurs est souvent demandée.

SALAIRE :

Le salaire d'un Directeur/Directrice d'accueil de mineurs varie en fonction de plusieurs facteurs tels que la taille de la structure, la localisation géographique, le niveau de responsabilité et l'expérience professionnelle.

En général, le salaire d'un Directeur/Directrice d'accueil de mineurs débutant est d'environ 1 800€ brut par mois. Avec de l'expérience et une prise de responsabilité accrue, le salaire peut augmenter jusqu'à 3 500€ brut par mois.